

L'enfant

NOM et Prénom de l'enfant :
Date et lieu de naissance :
Mère (Nom et Prénom)
Père (Nom et prénom)

Ecole

Commune de résidence :
Ecole souhaitée sur la commune de CHALLANS
Date d'entrée à l'école :
Classe / niveau à l'entrée à l'école :

Motif de la demande

Joindre un courrier

Pour les familles non challandaises souhaitant inscrire leur enfant sur Challans, la demande de dérogation devra être signée et accordée au préalable par le maire de la commune de résidence.

Avis de la commune de résidence

La prise en charge des frais de scolarité et l'inscription dans une école d'une commune extérieure s'imposent à la commune de résidence lorsque l'un de ces motifs est précisé par la famille :

- La commune de résidence n'assure pas la restauration ou la garde des enfants
- La commune de résidence n'a pas les capacités d'accueil dans sa commune
- L'inscription est demandée du fait de contraintes liées à des raisons médicales
- L'inscription est demandée pour cause de rapprochement de fratrie lorsque le frère ou la sœur est déjà inscrit dans une école à Challans pour raison médicale

Pour les autres situations qui ne s'imposent pas à la commune de résidence, la commune de résidence donne un avis sur les points suivants :

- prise en charge des frais de scolarité d'un enfant scolarisé à Challans
 Accord Refus
- inscription de l'enfant sur la commune de Challans
 Accord Refus

Signature et tampon

Fait à _____, le _____

Le Maire de la commune de résidence